



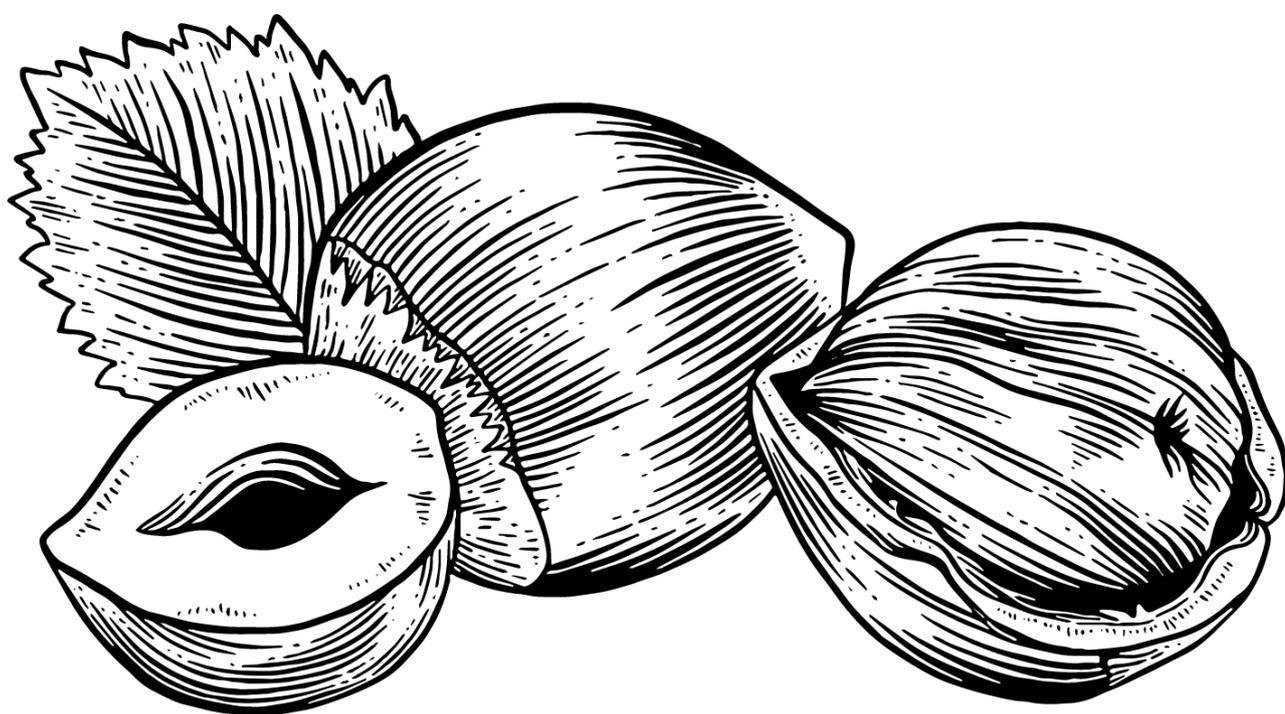
FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Dépasser les clivages, inspirer les courages



Institut Veblen
pour les réformes
économiques

POUR LA MISE EN PLACE DE MESURES MIROIRS



CAS D'ETUDE : LA NOISETTE

*Données extraites du rapport " Pourquoi est-il urgent de mettre en place des mesures-miroirs ? "
Étude de cas réalisée par la Fondation pour la Nature et l'Homme, l'Institut Veblen et
Unicoque/ANPN.*

Table des matières

Table des matières

<i>Introduction.....</i>	<i>3</i>
<i>Production mondiale.....</i>	<i>4</i>
<i>Production, importation et consommation européenne</i>	<i>5</i>
<i>Production, importation et consommation en France.....</i>	<i>6</i>
<i>Contexte commercial et sensibilité aux accords de libre-échange.....</i>	<i>7</i>
<i>Analyse comparée des pratiques agricoles</i>	<i>8</i>
<i>Évaluation économique de la distorsion liée à l'usage des insecticides.....</i>	<i>11</i>

Introduction

En 2023, la production mondiale de la noisette s'élevait à 1,2 million de tonnes, dont 69% en Turquie, premier producteur mondial¹. Les importations européennes et françaises représentent respectivement 500000 et 50000t (équivalent coques sèches)². Le marché est scindé en deux : la noisette décortiquée, qui représente 95% du volume total de noisette, utilisée comme ingrédient, et la noisette en coque.

La noisette est un ingrédient surtout utilisé dans des préparations (en chocolaterie, confiserie et biscuiterie). Ainsi, le consommateur n'a pas le choix dans sa consommation, dans la mesure où il peut difficilement favoriser telle ou telle origine. L'entreprise Ferrero, par exemple, est un acteur majeur, principalement pour la fabrication de pâte à tartiner. Cependant, il existe des initiatives de relocalisation de la production notamment en Italie et en France de la part des industriels.

¹ International Nut Council, 2023

² Eurostat. Le rendement en équivalent coque sèche est l'unité de base (standard en production), en consommation on parle d'amandon (noisette décortiquée). On passe de l'un à l'autre en multipliant par 0,4 (rendement de cassage : 40%)

Production mondiale

ESTIMATED WORLD HAZELNUT PRODUCTION

In-shell Basis. Metric Tons

COUNTRY	2022/2023				2023/2024			
	BEG. STOCK	CROP	TOTAL SUPPLY	ENDING STOCK	BEG. STOCK	CROP	TOTAL SUPPLY	ENDING STOCK
TÜRKIYE	105 000	830 628	935 628	215 000	215 000	810 000	1 025 000	215 000
ITALY	10 000	90 000	100 000	5 000	5 000	110 000	115 000	10 000
USA	12 000	72 400	84 400	5 000	5 000	77 100	82 100	5 000
CHILE*	500	54 000	54 500	0	0	65 000	65 000	200
AZERBAIJAN	3 000	55 000	58 000	2 000	2 000	60 000	62 000	3 000
GEORGIA	5 000	40 000	45 000	0	0	50 000	50 000	1 500
CHINA	1 500	30 600	32 100	2 800	2 800	30 000	32 800	2 000
IRAN	500	12 000	12 500	600	600	18 000	18 600	2 000
SPAIN	500	7 000	7 500	200	200	15 000	15 200	500
FRANCE	700	5 500	6 200	0	0	10 000	10 000	2 000
OTHERS	0	30 000	30 000	0	0	31 000	31 000	0
WORLD TOTAL	138 700	1 227 128	1 365 828	230 600	230 600	1 276 100	1 506 700	241 200

WORLD CONSUMPTION (T. Supply - End. Stock) 1 135 228

Production mondiale de noisettes (en coque) en tonnes 2022 et estimation de la production 2023, Source INC 2023

La Turquie domine le marché mondial de la noisette décortiquée, avec une production de 600 000 à 900 000 t/an (50 à 75 % de la production mondiale). Les vergers sont exploités par une multitude de petites exploitations familiales qui produisent moins de 1,5 t/ha. Mais la Turquie connaît depuis quelques années une forte baisse de la production due aux aléas du climat. L'Italie est le deuxième producteur avec une production de 90 000 à 130 000 t/an³.

Le marché de la noisette en coque est, lui, dominé par l'État de l'Oregon aux États-Unis avec une production annuelle de 40 000 à 70 000 t. Les vergers implantés sur de grandes surfaces sont très mécanisés.

³ International Nut Council, 2023

Production, importation et consommation européenne

L'essentiel de la production de noisettes de l'UE27 provient d'Italie (environ 80 %). Le marché européen représente environ 50% de la consommation mondiale⁴ pour moins de 15% de la production⁵.

La production européenne de noisette est ainsi autour de 150 000 t pour une consommation d'environ de 290 000 t d'amandon (soit 725 000 t équivalent coques sèches).

Le taux d'auto-provisionnement européen est de 20%⁶.

Les importations de l'UE sont presque exclusivement constituées de noisettes décortiquées et s'élèvent à plus de 190 000 tonnes d'amandon en moyenne (500 000 t équivalent coque sèche). Elles sont fournies principalement par la Turquie à hauteur de 80%, représentant près de 15% de la valeur des échanges agricoles UE-Turquie, puis par le Chili, la Géorgie, les États-Unis et l'Azerbaïdjan.

WORLD HAZELNUT ESTIMATED CONSUMPTION* (Kernel Basis)															
COUNTRY	2015			2016			2017			2018			2019		
	Consumption (MT)	Cons. per capita (kg/year) ¹	Estimated Cons. per capita (kg/year) ²	Consumption (MT)	Cons. per capita (kg/year) ¹	Estimated Cons. per capita (kg/year) ²	Consumption (MT)	Cons. per capita (kg/year) ¹	Estimated Cons. per capita (kg/year) ²	Consumption (MT)	Cons. per capita (kg/year) ¹	Estimated Cons. per capita (kg/year) ²	Consumption (MT)	Cons. per capita (kg/year) ¹	Estimated Cons. per capita (kg/year) ²
Italy	91,506	1.530	2.040	103,969	1.749	2.333	88,139	1.487	1.983	100,098	1.651	2.201	111,573	1.843	2.457
Germany	78,390	0.972	1.943	71,209	0.869	1.739	87,760	1.069	2.138	86,755	1.044	2.087	91,921	1.101	2.201
Turkey	65,393	0.831	1.663	55,043	0.692	1.385	67,706	0.834	1.668	75,458	0.916	1.833	74,323	0.891	1.782
France	32,947	0.512	2.047	32,144	0.497	1.987	31,049	0.478	1.913	30,352	0.467	0.934	33,191	0.510	1.631
USA	2,979	0.009	0.028	6,712	0.021	0.063	5,250	0.016	0.049	16,913	0.052	0.157	20,411	0.062	0.188
China	6,116	0.004	0.018	6,410	0.004	0.018	10,467	0.007	0.029	11,177	0.008	0.031	15,724	0.011	0.043
Poland	13,124	0.340	1.360	12,065	0.316	1.263	13,792	0.362	1.446	14,451	0.381	1.524	15,504	0.409	1.637
Russian Fed.	7,105	0.050	0.198	6,167	0.043	0.171	12,271	0.085	0.341	15,882	0.109	0.436	15,496	0.106	0.425
Spain	15,367	0.333	0.666	13,395	0.289	0.578	14,396	0.310	0.621	15,482	0.332	0.663	14,174	0.303	0.607
Austria	9,900	1.159	2.317	10,054	1.154	2.308	10,406	1.195	2.390	10,512	1.182	4.729	11,902	1.329	3.038
Iran	4,418	0.056	0.062	4,601	0.057	0.064	5,928	0.073	0.081	11,679	0.143	0.159	11,454	0.138	0.153
Switzerland	9,732	1.173	1.564	10,312	1.227	1.636	10,730	1.268	1.691	10,718	1.257	1.676	10,302	1.199	1.599
Belgium	10,720	0.949	1.265	11,056	0.973	1.298	9,720	0.850	1.134	10,628	0.926	1.234	9,750	0.845	1.127
Canada	12,928	0.360	1.090	11,682	0.322	0.976	12,109	0.331	1.002	9,987	0.269	0.816	9,706	0.259	0.786
UK	4,948	0.076	0.232	4,780	0.073	0.220	5,343	0.081	0.245	5,256	0.078	0.237	5,479	0.081	0.246
Netherlands	5,955	0.352	0.704	5,389	0.317	0.634	5,527	0.325	0.650	5,383	0.316	0.631	4,638	0.271	0.543
Brazil	3,049	0.015	0.059	2,647	0.013	0.051	3,114	0.015	0.060	4,082	0.019	0.078	4,592	0.022	0.087
Egypt	2,939	0.032	0.128	2,829	0.030	0.118	2,391	0.024	0.098	3,778	0.038	0.154	3,859	0.038	0.154
Australia	2,846	0.119	0.360	3,105	0.129	0.390	3,235	0.132	0.401	3,372	0.135	0.410	3,732	0.148	0.449
Ukraine	1,592	0.036	0.142	1,814	0.041	0.163	2,504	0.057	0.227	3,650	0.082	0.330	3,635	0.083	0.331
WORLD TOTAL	436,015	0.084		424,191	0.070		466,594	0.077		521,192	0.082		521,232	0.122	

¹ Total consumption expressed in Kg per person. Population data from United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2019), World Population Prospects 2019, Online Edition, Rev. 1.

² Based on the estimated percentage of population consuming the specific product.

³ Including processed hazelnuts (roasted, blanched, chopped, sliced, paste, puree, meal and croquant) from some origins.

⁴ Nuts and dried fruits statistical yearbook 2020 / 2021 <https://inc.nutfruit.org/inc-releases-2021-2022-statistical-yearbook/>

⁵ International Nut Council, 2023

⁶ taux d'auto-provisionnement : production/ consommation

Production, importation et consommation en France

Les vergers français ont un potentiel actuel de production d'environ 10000 à 12 000 t de noisettes en coque⁷. L'essentiel de la production se situe dans le quart Sud-Ouest de la France. On dénombre environ 350 producteurs en France⁸.

50% de la production française est destiné au marché de la noisette en coque de table, où le principal concurrent est l'État de l'Oregon. La France est le 3ème consommateur européen et le 4ème consommateur mondial (avec 33 000 t eq amandon soit 82 000 t en coques).⁹

Le taux d'auto-provisionnement français en noisettes est de 12%.

En 2023, les imports français s'élèvent à 50000 t (eq coque)¹⁰ essentiellement sous forme décortiquée et en provenance de Turquie.

Importations françaises en frais													
Importations françaises totales (moyenne 2018-2020)													
Importations françaises totales en coque : 400 tonnes													
Pays d'origine	Volume (tonnes)	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Italie	200	9%	9%	15%	6%	5%	6%	6%	9%	11%	12%	5%	7%
Espagne	100	19%	3%	5%	1%	1%	1%	2%	1%	4%	21%	27%	15%

Source : Douane française

Importations françaises totales sans coque : 23 800 tonnes													
Pays d'origine	Volume (tonnes)	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Turquie	16,800	10%	8%	8%	8%	9%	10%	6%	9%	8%	10%	9%	6%
Italie	5,100	7%	7%	6%	5%	10%	6%	11%	10%	12%	10%	10%	7%
Espagne	400	5%	8%	6%	9%	9%	6%	12%	4%	8%	12%	16%	7%
Georgie	400	10%	11%	10%	3%	3%	4%	0%	0%	14%	19%	9%	16%

Source : Douane française

Les importations de noisettes françaises sont en hausse ces dernières années.

⁷ <https://memento.ctifl.fr/fiche/fruits/noisette>

⁸ <https://www.anpn.eu/#:~:text=Qui%20sont%20nous%20%3F,la%20production%20nationale%20de%20noisettes.>

⁹ INC 2023

¹⁰ Eurostat

Contexte commercial et sensibilité aux accords de libre-échange

En Europe, les droits de douane sur la noisette sans coque sont de 3,2%¹¹. Mais les importations en provenance de la Turquie bénéficient d'une préférence tarifaire¹².

Le suivi de ces échanges est réalisé à l'occasion du sommet Europe-Turquie noisettes qui se réunit annuellement. Dans le cadre de ces échanges, l'introduction de clauses miroirs dans l'accord pourrait être discutée. D'autant que la production turque de noisettes bénéficie de soutiens communautaires depuis 2010, via l'instrument de pré-adhésion (IPA) : un fonds européen destiné aux pays candidats dont la Turquie

D'autres pays bénéficient de préférences tarifaires notamment le Chili (droits nul pour 50 000 t/an environ dans le cadre de l'accord d'association entré en vigueur en 2003).

¹¹ <https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/fr/results?product=080222&origin=TR&destination=FR>

¹² Droit de douane de 3% (préférence tarifaire issue de la décision 1/98 du Conseil d'association CE-Turquie du 25 février 1998 concernant le régime de commerce pour les produits agricoles. En effet, l'union douanière UE-Turquie en vigueur depuis 1995 ne couvre pas les produits agricoles).

Analyse comparée des pratiques agricoles

Les principaux ravageurs de la culture de la noisette sont le balanin de la noisette, la punaise diabolique et la punaise verte des bois.

En France, le Balanin touche l'ensemble des vergers de noisetiers et peut provoquer jusqu'à 80% de dégâts¹³, les punaises touchent 80% des vergers de noisetiers et peuvent provoquer jusqu'à 30 % de dégâts ainsi que des défauts organoleptiques¹⁴.

Les règles relatives à l'usage des insecticides revêtent donc un caractère économique et environnemental (biodiversité, abeilles) majeur pour la filière.

L'approche par les LMR est inappropriée dans le cas de la noisette car le fruit est protégé par la coque et l'enveloppe de feuilles. Il est possible d'utiliser de nombreux produits, à des doses importantes et même à des stades tardifs, sans retrouver des résidus de produits, à part pour des produits avec une très forte systémie.

Les conditions de production sont très différentes d'un pays à l'autre, notamment au niveau des molécules disponibles entre l'Union Européenne et les pays exportateurs concurrents.

La comparaison se concentre sur la Turquie et les États-Unis, principaux exportateurs vers l'UE pour la noisette décortiquée et la noisette de table en coque respectivement.

De manière générale, (au-delà du cas de la noisette)¹⁵, alors qu'il y a dans l'UE 195 molécules interdites et 269 non approuvées (au 01/04/2022) - soit 464 molécules non utilisables – on ne compte que 212 molécules interdites en Turquie et seulement 102 aux États-Unis.

Noisette de table : comparaison UE / États-Unis (Oregon)¹⁶:

- Sur 15 substances actives **fongicides** pulvérisées aux États-Unis sur les noisetiers d'Oregon : 5 sont interdites dans l'UE, dont 3 sont considérées cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).
- Sur les 35 substances actives **herbicides** autorisées aux États-Unis, 17 sont interdites dans l'UE dont certaines depuis plus de 15 ans car considérées très hautement toxiques pour la biodiversité et particulièrement persistantes dans l'eau et les sols (ex : simazine, paraquat)
- Sur les 38 substances actives **insecticides et acaricides**, 14 substances sont interdites dans l'UE dont certaines depuis plus de 10 ans, dont 8 sont considérées hautement toxiques en tant que perturbateurs endocriniens et 3 sont considérées hautement cancérigènes. Parmi ces insecticides figurent également des néonicotinoïdes, néfastes pour la biodiversité en particulier pour les insectes pollinisateurs.

¹³ Germain and Sarraquigne, 2004

¹⁴ Essais ANPN 1990-2023 <https://www.anpn.eu/>

¹⁵ <https://pan-international.org/pan-international-consolidated-list-of-banned-pesticides/>

¹⁶ <https://www.oregon.gov/ODA/programs/Pesticides/Pages/AboutPesticides.aspx>

Exemples de substances actives autorisées sur noisettes aux Etats-Unis et interdites en UE

Noisette Etats-Unis (Oregon) 	Union Européenne 
Herbicide Simazine : Effet cancérigène suspecté, Très toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme pour l'environnement	Interdit en 2004
Herbicide Paraquat : Toxique santé humaine (Mortel par inhalation); très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Interdit en 2007
Herbicide Glufosinate : Peut nuire à la fertilité, susceptible de nuire au fœtus, toxique pour les organismes aquatiques	Interdit en 2018
Fongicide Chlorothalonil : Cancérigène supposé, les métabolites du chlorothalonil sont retrouvés en grande quantité dans les eaux de consommation	Interdit en 2019
Fongicide Picoxystrobine : Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique (CMR)	Interdit en 2017
Fongicide Propiconazole : CMR	Interdit en 2018
Insecticide Carbaryl : Perturbateur endocrinien, cancérigène suspecté	Interdit en 2008
Insecticide Diazinon : Cancérigène	Interdit en 1991
Les insecticides néonicoténoïdes : Effets néfastes sur la biodiversité et en particulier les abeilles	
Clothianidine	Interdit en 2020
Imidaclopride	Interdit en 2020

Distorsion intra-européenne

Au niveau français, les molécules disponibles pour la culture de la noisette sont encore moins nombreuses. En effet, les molécules peuvent être homologuées au niveau européen mais ne pas disposer d'usage pour la noisette en France. Ceci s'explique pour des raisons réglementaires ou économiques (taille de marché trop faible pour que les fabricants ne déposent une demande d'autorisation de mise sur le marché)

Cela pose des problèmes de distorsions intra européennes pour les producteurs.

Par exemple, l'acétamipride (insecticide néonicotinoïde) est interdit d'utilisation sur la noisette en Espagne et en France alors qu'il est autorisé en Italie. L'insecticide Chlorantraniliprole est interdit en France et en Italie mais autorisé en Espagne.

Ainsi sur l'ensemble des substances homologuées aux États-Unis sur les noisetiers d'Oregon : 6 substances herbicides sont utilisables en France, 2 substances fongicides sont utilisables sur noisettes en France ; et une seule substance insecticide est utilisable sur les vergers français.

Noisette décortiquée : comparaison UE / Turquie

La Turquie est le principal exportateur vers l'UE. Sur balanin et punaise diabolique, ses producteurs disposent de 15 substances actives¹⁷ insecticides dont 4 sont interdites en EU27.

Exemples de substances actives insecticides autorisées sur noisettes en Turquie et interdites en UE

Noisette Turquie		Noisette européenne	
Indoxacarb		interdit en 2021	
Beta-cyfluthrin		interdit en 2020	
Alpha-cypermethrin		Interdit en 2021	
Zeta-cypermethrin		interdit en 2021	

¹⁷ <https://bku.tarimorman.gov.tr>

Évaluation économique de la distorsion liée à l'usage des insecticides

Les différentiels de standards de production concernant les insecticides impactent fortement les productions.

Exemple du balanin :

Les dégâts liés au balanin sont proportionnels au nombre d'individus présents. Sur un arbre, les infestations peuvent dépasser 50 individus. Une femelle pond en moyenne une vingtaine d'œufs. Le potentiel de destruction est de l'ordre de 50 individus x 20 pontes = 1000 fruits par arbre, sachant qu'un noisetier en pleine production porte entre 1000 et 2000 fruits¹⁸. L'absence de traitements phytosanitaires sur une seule saison suffit à provoquer une perte de récolte de plus de 50%¹⁹. L'effet cumulatif sur plusieurs années conduit très rapidement à la quasi-disparition de la récolte avec un taux de pertes atteignant plus de 80%²⁰.

Mais les dégâts décrits sont sous-estimés. Les bouquets de noisettes qui chutent et les noisettes vides ne sont généralement pas ramassés. Ce sont des défauts cachés qui ne sont pas comptabilisés (figure Y). Or, il s'agit des principaux dégâts²¹.

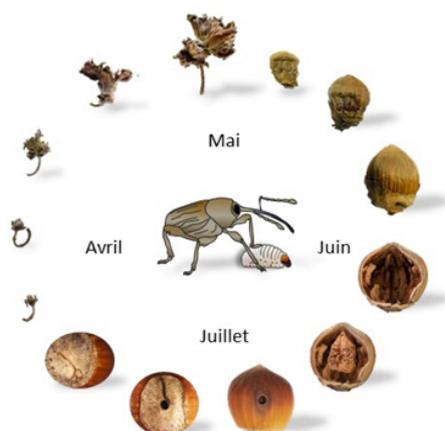


Figure Y. Infographie illustrant l'ensemble des dégâts occasionnés par le balanin sur la noisette au cours de la saison (tiré de Hamidi et al., 2022)

Sur les ravageurs les plus importants, balanins et punaises, la perte de rendement due à des substances actives disponibles en France moins efficaces comparées à celles disponibles aux USA et en Turquie par exemple, est estimée à dire d'experts entre 20 et 30%²² (⅓ de perte quantitative et ⅓ de pertes qualitatives) soit entre 0,5 et 0,7 t/ha.

¹⁸ Ces données ont pu être confirmées par des essais en conditions de population maîtrisée. Voir l'expérience d'effet dose menée en 2014 par l'ANPN (site Martcc, rapport annuel ANPN 2014)

¹⁹ ANPN, Rapport annuel 1980 essai JUSSY : 58% ; ANPN, Rapport annuel 2013 essai NBL : 53%

²⁰ Germain et Sarraquigne, 2004

²¹ Hamidi et al., 2022

²² Incidence rendements historiques des modifications de réglementations phytosanitaire en France depuis le retrait des néonicotinoïdes : -21% (Statistiques récolte SCA UNICOQUE 2000-2023, 300 producteurs, 7000Ha de production)

Avec un rendement moyen de 2,4 t/ha et des charges à l'hectare moyennes à hauteur de 4500 €/ha, le coût de production peut être estimé à 1875 €/t sortie verger (4500/2,4).

La baisse de rendement de 0,5 à 0,7 t/ha liée à l'impasse technique sur le contrôle des ravageurs appliquée à un niveau de charges similaires donne le résultat suivant :

$$4500 \text{ €/ha} / 1.9 \text{ t/ha} = 2370 \text{ €/t}$$

$$4500 \text{ €/ha} / 1.6 \text{ t/ha} = 2800 \text{ €/t}$$

La distorsion de concurrence découlant de la divergence réglementaire sur les molécules insecticides disponibles serait ainsi de l'ordre de 500 à 775 €/t, soit 25 à 40% d'écart de coût de production. En plus de ces impacts économiques directs pour les producteurs, ces distorsions peuvent impacter l'organisation économique, industrielle et commerciale de la filière, y compris à long terme.

La mise en œuvre de mesures miroirs dans la réglementation européenne est une solution possible pour réduire cette distorsion de concurrence liée à la différence de normes environnementales, tout en améliorant les conditions de production dans les pays tiers, en limitant notamment l'usage de molécules jugées dangereuses pour la santé et l'environnement.